



[NOUVEAU]

Obtenir ou renouveler  
sa **CARTE D'IDENTITÉ** et son **PASSEPORT**

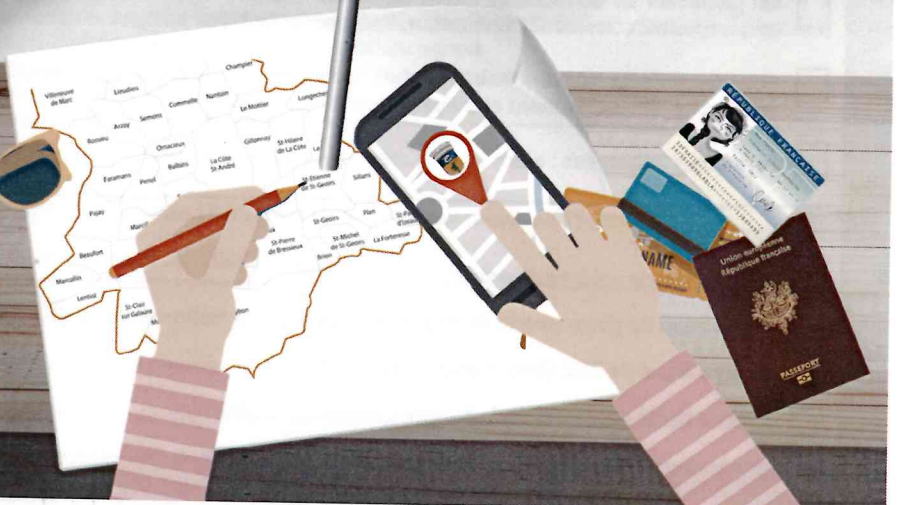
*C'est Possible,  
À Saint-Etienne de Saint-Geoirs !*

UNE DÉMARCHÉ  
+ **RAPIDE**  
+ **SIMPLE**



**SUR RDV**  
[www.ville-sesg.com](http://www.ville-sesg.com)

**SAINT-ETIENNE  
DE SAINT-GEOIRS**



# FORMALITES DÉPÔT

## CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

1



### Je prends mon Rendez-Vous

- En ligne sur le site de la Mairie: [www.ville-sesg.com](http://www.ville-sesg.com)



- Par téléphone au 04 76 65 40 35

2



### J'effectue ma pré-demande en ligne

- <https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches> (Un numéro de pré-demande m'est délivré lors de l'enregistrement. Il sera à fournir impérativement le jour de mon rendez-vous).



- Je complète le formulaire CERFA au stylo noir et en majuscules (ne pas compléter et ne pas signer l'intérieur du formulaire).

3



### Je vais retirer mon titre

- Dans la même Mairie, dès réception d'un sms m'indiquant qu'il est disponible.



### HORAIRES DES RENDEZ-VOUS :

- Lundi : 9h00 - 12h00 / 16h30 - 18h00
- Mardi : 8h30 - 12h00 / 16h30 - 17h30
- Mercredi : 9h00 - 11h00 / 14h00 - 16h00
- Jeudi : 13h30 - 18h00
- Vendredi : 12h00 - 16h30
- Samedi : 8h00 - 11h00



### Attention !

- PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR AU DÉPÔT DU DOSSIER (Majeur et Mineur)
- Présentation des originaux de toutes les pièces à fournir.
- Seuls les dossiers complets pourront être enregistrés lors du rendez-vous.
- Tout dossier incomplet entrainera un second rendez-vous.

# Carte Nationale d'Identité



- Formulaire CERFA 12100\*02 (majeur) ou 12101\*02 (mineur)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois – Norme ISO (photo scannée interdite)
- Carte Nationale d'Identité à restituer

**Première demande de Carte Nationale d'Identité, perte, vol, péremption du titre depuis plus de 5 ans :**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Certificat de Nationalité Française ou Déclaration de Nationalité pour les personnes nées à l'étranger.

- JUGEMENT DE DIVORCE ou CONVENTION** : Autorité parentale, droit de garde pour les enfants, droit d'utilisation du nom d'ex-épouse pour les femmes

## **MINEURS :**

- Jugement de divorce ou convention (autorité parentale, droit de garde)
- Nom d'usage : accord écrit du second parent + copie Carte d'Identité
- Carte Nationale d'Identité du parent signataire de l'autorisation parentale
- Résidence alternée : justificatif de domicile des deux parents

## **DOMICILE**

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, téléphone, dernier avis imposition, assurance habitation, bail, quittance loyer)
- Pour les enfants majeurs habitant chez leurs parents : justificatif de domicile du parent, attestation d'hébergement et pièce d'identité du parent
- Personnes hébergées : idem

## **PERTE ou VOL**

- Déclaration de vol (gendarmerie)
- Déclaration de perte (marque de dépôt du dossier Carte Nationale Identité)
- Timbre fiscal de 25€ (Trésorerie – Tabac – Presse...)
- Timbre fiscal dématérialisé : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

# Passeport



- Formulaire CERFA 12100\*02 (majeur) ou 12101\*02 (mineurs)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois – Norme ISO (photo scannée interdite)
- Carte Nationale d'Identité
- Ancien Passeport (non restitué sauf pour visa en cours de validité)

**Si passeport ou carte périmé depuis plus de 5 ans, modification Etat civil ou erreur sur le titre :**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Certificat de Nationalité Française ou Déclaration de Nationalité pour les personnes nées à l'étranger.

- JUGEMENT DE DIVORCE ou CONVENTION** : Autorité parentale, droit de garde pour les enfants, droit d'utilisation du nom d'ex-épouse pour les femmes

## **MINEURS :**

- Jugement de divorce ou convention (autorité parentale, droit de garde)
- Nom d'usage : accord écrit du second parent + copie Carte d'Identité
- Carte Nationale d'Identité du parent signataire de l'autorisation parentale
- Résidence alternée : justificatif de domicile des deux parents

## **DOMICILE**

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, téléphone, dernier avis imposition, assurance habitation, bail, quittance loyer)
- Pour les enfants majeurs habitant chez leurs parents : justificatif de domicile du parent, attestation d'hébergement et pièce d'identité du parent
- Personnes hébergées : idem

## **TIMBRES FISCAUX** (Trésorerie – Tabac – Presse...)

- Majeur : 86€ / Mineur de 15 à 18 ans : 42€ / Mineur moins de 15 ans : 17€
- Timbre fiscal dématérialisé : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

## **PERTE ou VOL**

- Déclaration de vol (gendarmerie)
- Déclaration de perte (marque de dépôt du dossier Passeport )